

Chapitre 8 : Le ministère musical dans l'église

Par M. Alfred Kuen

La formation musicale

Tout don que Dieu nous confie implique aussi une responsabilité : celle de l'utiliser à sa gloire et de le cultiver. D'où l'importance du ministère musical dans l'église.

Sous l'ancienne alliance, on ne craignait pas d'y mettre le prix : 4000 Lévites mis à part "pour louer Dieu avec les instruments" (I Chron. 23 : 5), formés par 288 enseignants (25:7) qui leur apprenaient leur art pendant plusieurs années. Et de nos jours, existe-t-il des ministères musicaux à plein temps dans nos églises et nos œuvres évangéliques européennes (à part ceux qui sont payés par nos frères américains) ? C'est la preuve de notre manque d'intérêt pour un tel ministère. Nous nous plaignons souvent dans nos pays de la pauvreté du chant, de la mauvaise qualité de la musique écoutée par les jeunes, du rôle néfaste de certaines musiques du monde. Mais avons-nous la vision de consacrer du temps et de l'argent

- à faire apprendre un instrument à nos jeunes pour accompagner les chants et en apprendre de nouveaux ?
- à leur donner une formation musicale valable ?
- à réserver une part de nos rencontres à cette formation des membres ?
- à détacher certains chrétiens pour un ministère musical ?
- à cultiver notre voix en vue d'un ministère à la gloire de Dieu ?

Cette formation musicale dont bénéficierait en premier lieu l'église pourrait aussi être un moyen d'atteindre certains jeunes de l'extérieur, particulièrement dans des localités où les écoles de musique ne mettent pas une telle formation à la disposition de la population. Elle pourrait, par des sessions de formation chorale ou instrumentale communes, contribuer à un rapprochement des diverses églises évangéliques d'un même lieu ou d'une région. Il suffit souvent d'un conseil, d'un exemple parlant pour rendre le ministère musical plus efficace.

Les exigences du ministère musical

a) Le fondement biblique

Sous l'ancienne alliance, les musiciens du Temple étaient des Lévites soumis aux mêmes obligations que leurs frères. En particulier, ils ne possédaient pas de patrimoine héréditaire comme les autres tribus, Dieu lui-même était leur héritage (Nomb.18:20; Deut.10:9). Ils devaient être entièrement consacrés au service du sanctuaire. Ils vivaient des dîmes (Lév. 27:30-33), des prémices des récoltes (Ex. 23:19) et des premiers-nés des troupeaux (Ex. 13:12) ainsi que de certaines portions de sacrifices. Ils partageaient ces biens avec les sacrificateurs.

Ces précédents bibliques peuvent justifier un ministère musical à plein temps au service de l'église. Ils fondent aussi les exigences qu'une assemblée est en droit de poser à tous ceux qui s'occupent d'un tel ministère, qu'il soit à plein temps ou non. Vic Delamont l'a formulé ainsi : "Seuls les musiciens qui vivent de manière exemplaire devraient être utilisés dans l'église. Ceux qui ont un ministère public devraient posséder les mêmes qualifications que les autres conducteurs de l'église."

Il y aurait donc un ministère musical comme il existe un ministère d'enseignement, de pasteur ou d'évangéliste. Aux États-Unis, c'est un fait reconnu, et chaque église a son directeur musical, parfois même deux ou trois. Pour stimuler cette vision dans nos pays francophones, certaines de ces églises ont même délégué des musiciens en Europe en continuant à les soutenir. Ces frères ont exercé - et exercent encore - parmi nous un ministère très béni et fort apprécié. Ils sont pour nous des modèles de ce que l'on peut entendre sous le terme de "ministère musical", s'acquittant avec humilité et compétence d'une tâche souvent difficile, ingrate et peu comprise. Toutefois, leur travail parmi nous ne sera efficace que dans la mesure où ils nous auront donné envie de les imiter - comme le missionnaire ne s'acquitte de sa mission que s'il suscite suffisamment de vocations pour ne plus être indispensable.

Envisagerons-nous un jour que des jeunes se forment en vue d'un tel ministère et l'exercent ensuite à plein temps dans leur église - ou dans plusieurs églises de la même localité ? Dans ce cas, les uns et les autres devront être au clair sur les exigences de ce ministère. Ce qui est dit d'un ministère à plein temps est aussi valable dans une certaine mesure pour toute activité musicale bénévole.

b) Les dispositions personnelles

Vic Delamont demande que les personnes qui participent à un programme musical

- reconnaissent qu'aimer Dieu et sa Parole est aussi important que d'aimer la musique
- aient un cœur brûlant d'amour pour les perdus, cherchant à les toucher et à contribuer à leur développement pour le Christ, sachant que le ministère musical a sa place dans ce programme.
- aient une vue biblique de la place de la musique, en accord avec les responsables et les membres de l'église dans laquelle elles collaborent
- soient des personnes équilibrées, patientes, stables sur le plan affectif et émotionnel, dont l'enthousiasme soit tempéré par un solide bon sens et un brin d'humour,
- aient des dons d'animation (même un minimum de don peut se développer dans des stages appropriés),
- soient ouvertes aux idées des autres et aux nouvelles formes musicales,
- qu'elles aient un bon contact avec les autres et une maturité spirituelle, psychologique et sociale et soient prêtes à collaborer avec les autres, donc sachent travailler en équipe sous l'autorité des anciens et d'un comité musical (p. 26-29).

Kenneth Osbeck insiste aussi sur l'aptitude au travail en équipe. Le directeur musical, dit-il, doit apprendre à travailler en harmonie avec le conseil de l'église, le pasteur et le comité musical. "C'est un fait - et un fait tragique - que beaucoup de difficultés sont nées dans les églises parce que des responsables, et en particulier des responsables musicaux, n'ont jamais appris à transiger et céder, s'il le faut, sur des opinions personnelles afin de maintenir un esprit d'unité dans l'œuvre du Seigneur. On a dit avec raison que la marque d'un bon leader n'est pas la force avec laquelle il arrive à faire passer ses plans mais le fait de réaliser effectivement ses desseins tout en gardant la collaboration et le soutien de ses associés".

Sous ce rapport, J.S. Bach fut certainement un artiste modèle, très peu "artiste" dans le sens qu'a pris ce terme : il était un père de famille exemplaire, s'acquittant des devoirs de sa charge avec une fidélité scrupuleuse, malgré les brimades, les injustices et les incompréhensions qu'il a dû subir.

c) Artiste chrétien ou chrétien artiste ?

Dans le monde, le talent constitue souvent un laissez-passer pour une "vie d'artiste" ; comprenez sous ce terme tout ce qui s'écarte d'une vie "bourgeoise" traditionnelle. Les exigences du métier (veillées tardives, longues répétitions) imposent souvent un rythme de vie différent de celui des autres gens. La communion créée par la musique et la griserie du succès incitent certains artistes à se mettre au-dessus des règles morales ordinaires et à se distinguer du commun des "mortels" par une liberté de mœurs que d'aucuns appellent libertinage. L'artiste chrétien, qui côtoie ses collègues non croyants durant sa formation et par ses contacts professionnels, devra sur ce point aussi nager contre le courant et apporter le témoignage d'une vie transformée. Il n'est pas un "monstre sacré" qui doit se singulariser par son habillement, ses opinions originales ou son style de vie, mais un serviteur de Jésus-Christ qui met à la disposition de son Dieu le don qu'il a reçu et qui s'efforce, en équipe avec les autres responsables de l'église, de servir ses frères.

Certains jugeront peut-être ces exigences trop sévères, mais l'expérience en confirme le bien-fondé : chaque fois que l'on a cru pouvoir fermer les yeux sur certaines disparités entre la vie du musicien (ou du chanteur) et son témoignage chanté, cela s'est soldé par un fiasco dont les conséquences ont parfois été désastreuses. C'est pourquoi mieux vaut renoncer à la contribution d'un musicien de talent s'il n'a pas encore la maturité requise ou si sa vie n'est pas en accord avec les principes bibliques plutôt que de le mettre en avant et de l'exposer - lui et ses auditeurs - à l'éventualité d'une "occasion de chute".

En lisant ces différentes considérations, vous vous direz sans doute que ce sont des dispositions que tout chrétien possède déjà - ou du moins qu'il aimerait développer et que le Saint-Esprit fait peu à peu s'épanouir en lui. Vous avez certainement été frappés par ces changements de dispositions, de manières de vivre de certains, et qui vont se consolidant s'ils restent solidement ancrés dans la Parole de Dieu et dans l'église. C'est là l'essentiel pour qui aspire à un ministère musical. Comme pour celui qui aspire à un autre ministère de responsable dans une église (voir 1 Tim. 3 et Tite 1), les qualifications spirituelles, personnelles, familiales et sociales sont primordiales et déterminantes.

Mais est-ce suffisant pour envisager une activité musicale ? Certainement pas. Celui qui aspire à être ancien dans une église doit être "capable d'enseigner", donc avoir le don correspondant. Il en est de même pour celui qui aspire à un ministère musical. Il doit posséder des dons innés et une certaine compétence technique. Mais attention : ne nous laissons pas décourager par ce que nous disent ci-dessous nos frères américains à ce sujet ! Dieu ne méprise pas "les jours des petits commencements" (Zach. 4:10) : les essais timides et maladroits, les chorales en formation, les animateurs débutants. Mais qu'on n'en reste pas là ! Il existe aujourd'hui beaucoup de moyens de se perfectionner : stages divers, écoute de disques et de cassettes, concerts de bonnes chorales, rencontres internationales. Celui qui a l'humilité de reconnaître ses lacunes et la volonté d'arriver ne se laissera pas abattre par un manque de technicité. Avec le temps, l'expérience, l'aide et les conseils des participants et des responsables de son église, il parviendra peu à peu à acquérir cette qualité essentielle entre toutes "de transformer de simples notes et paroles en messages de beauté et de bénédiction" (K. Osbeck, 80 p. 39).

d) Les qualifications techniques

Sur le plan technique, le responsable musical devrait avoir une bonne formation qui lui permette de lire à vue les différentes voix d'un chant, un bon sens rythmique et une oreille sensible. Avec sa sensibilité artistique, il saisit le caractère particulier d'un morceau et son imagination créatrice lui permet de faire des arrangements originaux, de composer éventuellement des

accompagnements instrumentaux pour faire ressortir le message central d'un texte musical. Sur ce plan technique, l'artiste chrétien devrait avoir des exigences au moins égales à celles de ses collègues non croyants. En effet, il travaille non pour sa gloire ou pour le plaisir de ses auditeurs, mais pour Dieu. Or, comme le dit R.D. Dinwiddie : "Dieu est un parfait musicien, il sait si un morceau a été préparé sérieusement ou "bricolé" sans soin ; il note chaque détail, et rien ne lui échappe. Il sait si la musique a quelque chose de valable à dire, ou si elle révèle l'appauvrissement créatif de l'auteur, du compositeur ou de l'interprète - ou de tous les trois. Le fait que, non seulement il accepte, mais qu'il désire nos sacrifices de louanges imparfaits, est un miracle de son amour et de sa grâce. Mais nous abusons de sa générosité si nous pensons avoir droit à sa gratitude en lui offrant n'importe quelle qualité ou si nous croyons qu'il ne saurait aimer que ce qui a nos préférences... L'artiste chrétien a, encore plus que d'autres musiciens, l'obligation de viser à la meilleure qualité possible, dans le répertoire comme dans l'interprétation. Nous devrions intensément désirer les applaudissements de Dieu" (Christianity Today 15.7.83 p. 20).

Une telle vision peut transformer le ministère musical dans l'église et motiver une formation qui fait trop souvent défaut aux artistes chrétiens.

Art et foi

Peut-être les exigences du ministère musical seront-elles le mieux résumées par ces paroles du célèbre guitariste Lucien Battaglia qui fut l'élève du grand Segovia et que le pasteur R. Barilier a reproduites dans la Nouvelle Revue de Lausanne du 15.12.84. Interrogé sur les rapports de sa pratique musicale avec sa foi en Jésus-Christ, il a répondu ce qui suit :

"Se garder dans l'humilité, pour un artiste chrétien, n'est rien d'autre que l'expression toute simple de la vérité. Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? demande l'apôtre Paul. Et si tu l'as reçu, pourquoi t'enorgueillir comme si tu ne l'avais pas reçu ?"

"Je m'efforce de mettre à sa juste place le travail musical : une préparation aussi complète que possible dans le cadre de mes obligations. Ayant accompli le possible, je remets ensuite à Dieu ce travail nécessairement imparfait, afin qu'il daigne le bénir et le faire fructifier. De même, je m'efforce de me délivrer du trac et de rester dans la paix, en priant avant chaque spectacle, jusqu'à ce que j'aie la certitude d'avoir obéi au précepte évangélique : Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu...; déchargez-vous sur lui de tous vos soucis, car il prend soin de vous."

"Il n'appartient pas à un artiste chrétien de souhaiter être élevé. En se gardant de tout désir de vaine gloire, on se débarrasse de la source principale du trac."

"Enfin et surtout, il me paraît essentiel de me garder transparent devant Dieu, en confessant tout péché qui attristerait son Esprit Saint, et de prier pour que chaque personne du public perçoive à travers ma musique quelque chose de la beauté, de l'amour, de la paix du Seigneur."

"Pour cela, je dois prier afin de ne pas être un obstacle, car la vanité, l'orgueil prétendument légitime de l'artiste est un chien qui est toujours prêt à repousser..."

"L'expression musicale ne peut être dissociée de son "vecteur" humain. On joue comme l'on est, ce que l'on est ; la tricherie n'est pas possible. Le musicien chrétien sera donc perçu dans la vérité de son état spirituel réel."

"Cela n'implique pas a priori un niveau technique élevé : des musiciens débutants peuvent faire ressentir la richesse de leur vie intérieure, alors que de grands virtuoses peuvent offrir des coquillages aussi splendidement nacrés que vides de toute richesse spirituelle - ou même humaine quelquefois."

"Cependant, on prendra garde de ne pas suspecter toute "technicité" ; ni de glorifier l'ignorance et l'amateurisme sous le prétexte que l'Esprit suffit. Or, comme disent les Proverbes, le "manque de science n'est bon pour personne, et celui qui précipite ses pas tombe dans le péché" Que de fois, sous prétexte de spontanéité plus ou moins charismatique, on précipite ses pas en négligeant la discipline bénie de l'étude et le temps de la maturation !"

"Sommes-nous toujours bien conscients de la majesté de Celui qui nous appelle ?"

"Célébrez Dieu en musique, célébrez-le !" dit un psaume.

"Célébrez notre roi, célébrez-le ! Car le roi de toute la terre, c'est Dieu. Célébrez-le par le chant le plus beau !"

Cet article a été reproduit avec la permission de M. Alfred Kuen et de M. Charles Eberli. C'est le chapitre 8 du livre "Oui à la musique" (ISBN 2-2827-0031-3) des Éditions Emmaüs, C.P. 68, CH - 1806 St-Légier. Tous droits réservés. Ce livre est épuisé.